

Rapport d'activités 2016







Le mot du Président

En fin d'année, nos rivières nous ont rappelé que notre vigilance doit être permanente. Une crue, heureusement sans trop de conséquences, est venue confirmer s'il en était encore besoin, l'intérêt des travaux de lutte contre les inondations entrepris sur la Turdine.

Cet ouvrage de ralentissement dynamique, débuté au printemps 2016 à St Romain de Popey, sera achevé en août 2017. Preuve forte de la solidarité de bassin il diminuera l'impact des crues à l'Arbresle. Associés à une restauration écologique d'importance, ces travaux symbolisent deux des aspects principaux de l'action du Syribt : Prévention des inondations et qualité des cours d'eau.

L'amélioration de l'état de nos rivières reste en effet un axe majeur de l'action du syndicat. Ainsi, cette année aura permis d'élaborer un contrat pluri-thématique ambitieux avec l'Agence de l'Eau qui nous accompagne dans nos projets par un vrai partenariat technique et financier. Reflet de l'ambition de tous les élus, ce plan d'action futur, associant tous les acteurs de territoire, permettra encore d'améliorer la qualité des eaux du bassin Brévenne-Turdine au profit de ses habitants.

Paul ROSSI,

Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Organisation et fonctionnement

page 5

Bilan 2016

page 15





Organisation et fonctionnement

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte (il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI), qui a été créé le 1er janvier 2006.

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine : un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.



Réunion du comité syndical

Le territoire

page 6-7

Les compétences

page 8

L'équipe

page 9

Le fonctionnement

page 10-11

Les partenaires

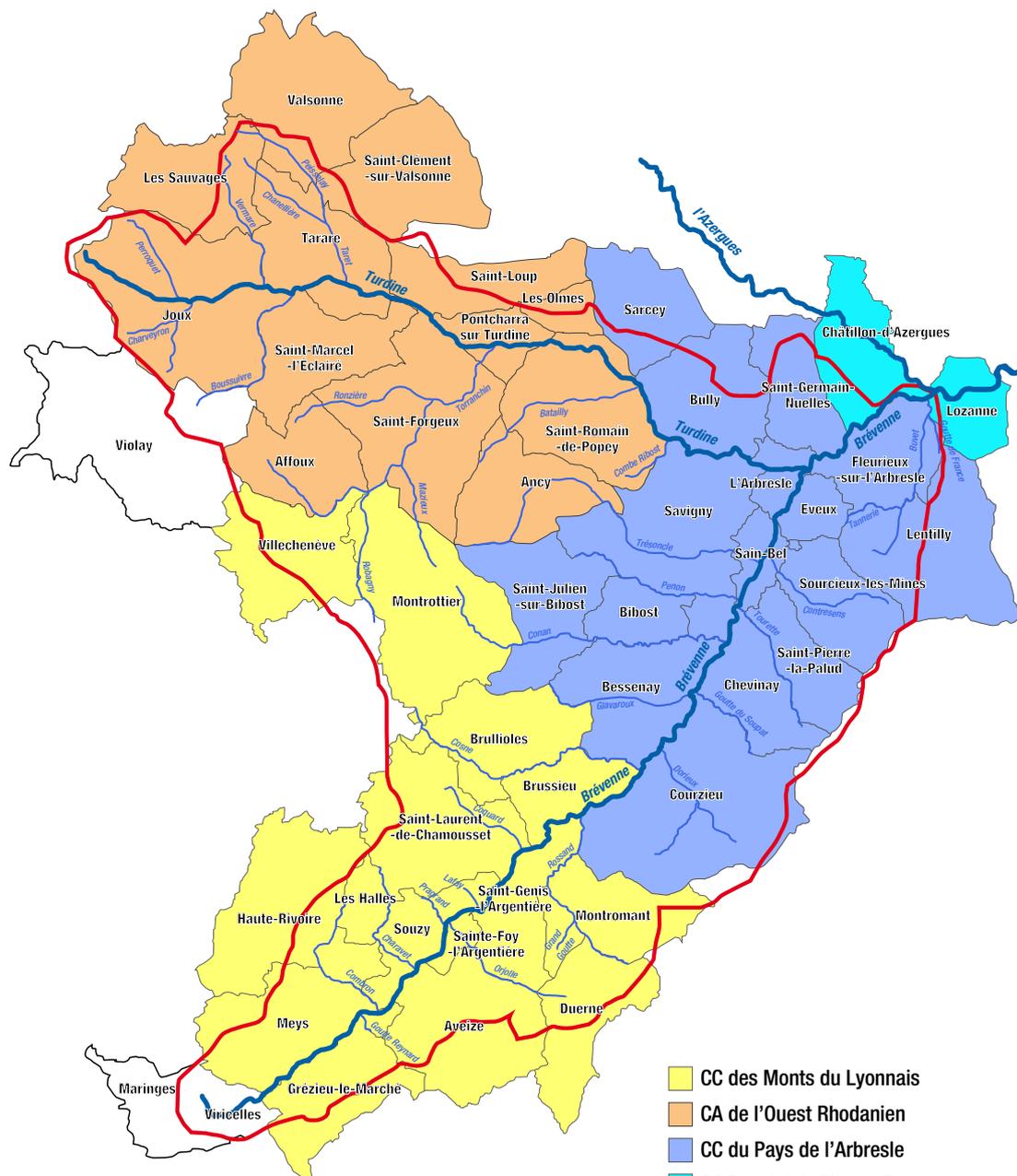
page 12

Le PAPI

page 13



Le territoire



0 3 6 Km

Sources : IGN (BD-Carthage),
GEOPLUS
Echelle : 1/160.000
Date : 2008
Auteur : Syrbt

Organisation et fonctionnement

Le territoire

Le bassin versant de la Brévenne est situé dans le département du Rhône (en limite avec celui de la Loire). Il s'étend sur 440 km².

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

Les cours d'eau gérés par le SYRIBT sont non domaniaux : les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 45 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 5 intercommunalités adhérentes au SYRIBT :

- la C.C. du **Pays de l'Arbresle**
(adhérente pour 16 communes),
- la C.A. de l'**Ouest Rhodanien**
(adhérente pour 12 communes),
- la C.C. **Chamousset-en-Lyonnais***
(adhérente pour 11 communes),
- la C.C. des **Hauts du Lyonnais***
(adhérente pour 4 communes),
- la C.C. **Beaujolais Pierres Dorées**
(adhérente pour 2 communes).

La population des communes du bassin versant s'élève à environ 66 000 habitants. Tarare et l'Arbresle sont les 2 pôles de population du territoire.

* la Communauté de Communes Chamousset-en-Lyonnais et la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais fusionnent au 01/01/2017 en Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.



Les compétences

Pilotage de démarches contractuelles

L'étude, la programmation, le pilotage opérationnel et le bilan (animation, coordination, gestion) des démarches contractuelles à l'échelle du bassin versant Brévenne-Turdine, telles que :

- **Contrat de rivières Brévenne-Turdine**, ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- **Contrats de milieux** ;
- **Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)**, ayant pour objectif la prévention et la gestion des inondations (voir page 13) ;
- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** ;
- Démarches de gestion du patrimoine naturel (Natura 2000).

Etudes

- La réalisation d'**études générales des milieux aquatiques** à l'échelle du bassin versant des rivières Brévenne et Turdine ;
- La réalisation d'**études hydrauliques et de ruissellement** à caractère global, permettant une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique des rivières du bassin versant Brévenne-Turdine et l'établissement de guide de recommandations pour les aménagements visant à gérer le risque d'inondation et pour la gestion des zones d'expansion de crues ;

Travaux

- La **restauration et l'entretien des ripisylves¹** sur les cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine ;
- La réalisation des travaux de restauration, d'**aménagement et de gestion écologiques et piscicoles** sur les milieux aquatiques du bassin versant Brévenne-Turdine ;
- La mise en place et l'entretien des **repères communaux de crues** ;
- La réalisation des travaux de **gestion des inondations** présentant un intérêt à l'échelle globale du bassin versant Brévenne-Turdine.

Attention : le SYRIBT ne gère pas tous les travaux, tous les ouvrages sur les cours d'eau du bassin versant : les travaux gérés par le SYRIBT ont une portée globale et sont issus de documents de gestion tels que le « plan de gestion de la ripisylve » ou le « contrat de rivières Brévenne-Turdine » : ils sont réalisés sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général² (décision préfectorale). Ainsi, par exemple, l'entretien d'un pont communal, ou la protection d'une berge privée ne sont pas du ressort du SYRIBT. Cependant, le SYRIBT peut y apporter une assistance technique et réglementaire.

(1) La ripisylve est la végétation qui borde naturellement tous les cours d'eau.

(2) La Déclaration d'Intérêt Général est obligatoire pour les interventions en terrain privé. C'est le cas pour tous les travaux menés par le SYRIBT car les cours d'eau sont non domaniaux : le fond du lit et les berges appartiennent à des privés.

Communication

- La communication liées au contrat de rivières Brévenne-Turdine,
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique, d'information, de sensibilisation et de communication relative au fonctionnement, à la protection et à la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant Brévenne-Turdine.

Organisation et fonctionnement

L'équipe

Le Syndicat de Rivières emploie cinq agents :

Betty CACHOT

chargée de mission et responsable du SYRIBT
tel : 04 37 49 70 86 / 06 08 66 66 06
betty.cachot@syribt.fr

Mickaël BARBE

technicien de rivière
tel : 04 37 49 70 87 / 06 21 60 18 98
mickael.barbe@syribt.fr

Julie COUVE

chargée de mission « Gestion des inondations »
tel : 04 37 49 70 88 / 06 35 19 08 38
julie.couve@syribt.fr

Valérie GENERET

secrétaire/comptable
tel : 04 37 49 70 85
valerie.generet@syribt.fr

Anne-Fleur VAILLANT

technicienne « Phytosanitaires »
tel : 04 37 49 70 89 / 06 23 82 86 29
annefleur.grand@syribt.fr



En outre, le Conseil Général du Rhône met à la disposition du SYRIBT **une brigade de rivière** pour effectuer les travaux d'entretien et de restauration des berges et de la ripisylve programmés par le technicien de rivière. Cette équipe est composée de huit personnes en insertion et d'un chef d'équipe professionnel. Le SYRIBT participe à leur financement en payant au Département du Rhône un forfait de 40€ par équipe et par jour, ainsi que le repas de midi des agents.



Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement exécutif

En écho à la volonté de mettre la solidarité amont-aval au cœur du SYRIBT, il a été décidé de donner un poids égal aux trois communautés de communes principales du bassin versant : le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SYRIBT.

Le Bureau

Il reçoit des délégations du Comité Syndical et lui rend compte de ses décisions.

Il prend des décisions relatives :

- aux marchés publics dont le montant est compris entre 90 000 et 150 000 €HT,
- aux demandes de subventions de moins de 15 000€,
- aux acquisitions foncières de moins de 15 000€.

Le Président

Il peut recevoir des délégations du Comité Syndical, et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents.

Il peut prendre des décisions relatives aux marchés publics dont le montant est inférieur à 90 000 €HT et à la passation des contrats d'assurance.

Le Comité Syndical

Le Comité Syndical peut créer des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. Ces commissions sont composées de membres titulaires et suppléants du Comité Syndical. La présidence de ces commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 18 délégués :

- 5 délégués de la CC du Pays de l'Arbresle
- 5 délégués de la CA de l'Ouest Rhodanien
- 5 délégués de la CC Chamousset en Lyonnais
- 2 délégués de la CC des Hauts du Lyonnais
- 1 délégué de la CC Beaujolais Pierres Dorées

Les 7 membres du Bureau sont issus du Comité Syndical :

Paul ROSSI,

Président du SYRIBT, Conseiller Municipal à la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Jean-Pierre JACQUEMOT,

Vice-président du SYRIBT chargé de la restauration des milieux aquatiques, maire de Saint-Loup

Catherine LOTTE,

Vice-présidente en charge des Finances et des Collectivités, maire de Brussieu

Jean-Claude GAUTHIER,

Vice-président en charge de la gestion des inondations, adjoint au maire de l'Arbresle

Christian GALLET,

maire de Lozanne

Didier BLANCHARD,

adjoint au maire de Grézieu le Marché

Guy JOYET,

maire de Saint-Romain-de-Popey

Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement financier

Les ressources du SYRIBT viennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de deux critères :

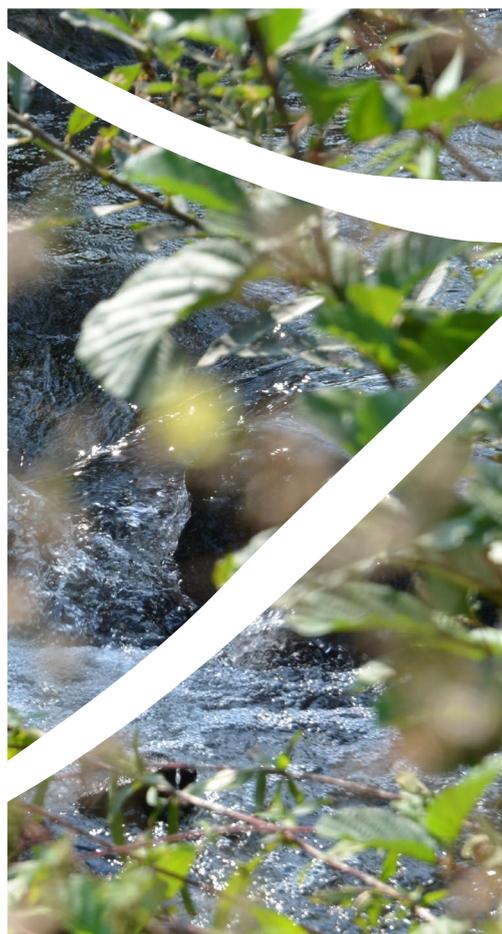
- d'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- d'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Structure	Pourcentage de participation au SYRIBT
CC Pays de l'Arbresle	46,77 %
CA Ouest Rhodanien	31,97 %
CC Chamousset en Lyonnais	17,08 %
CC Hauts du Lyonnais	3,45 %
CC Beaujolais Pierres Dorées	0,74 %

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SYRIBT bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SYRIBT sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et l'Etat (DDT). Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis. Le Département du Rhône intervient pour sa part en mettant à disposition les brigades de rivière, et plus récemment en s'engageant financièrement sur le volet inondations.



Organisation et fonctionnement

Les partenaires

La mise en place d'une **gestion solidaire et concertée de l'eau** sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SYRIBT.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
La Région Rhône-Alpes ;
La Direction Départementale des Territoires ;
L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
etc.

Les partenaires locaux :

Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Des syndicats agricoles ;
Les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement ;
etc.

Les partenaires techniques :

La Chambre d'Agriculture du Rhône ;
La Fédération Départementale de Pêche ;
La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
Les syndicats chargés de l'élaboration des SCOT ;
etc.

Le SYRIBT constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, **un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.**



Organisation et fonctionnement

Le PAPI

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en février 2011, et suivi par un appel à projets permanent lancé en 2012. Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Un PAPI regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme. Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

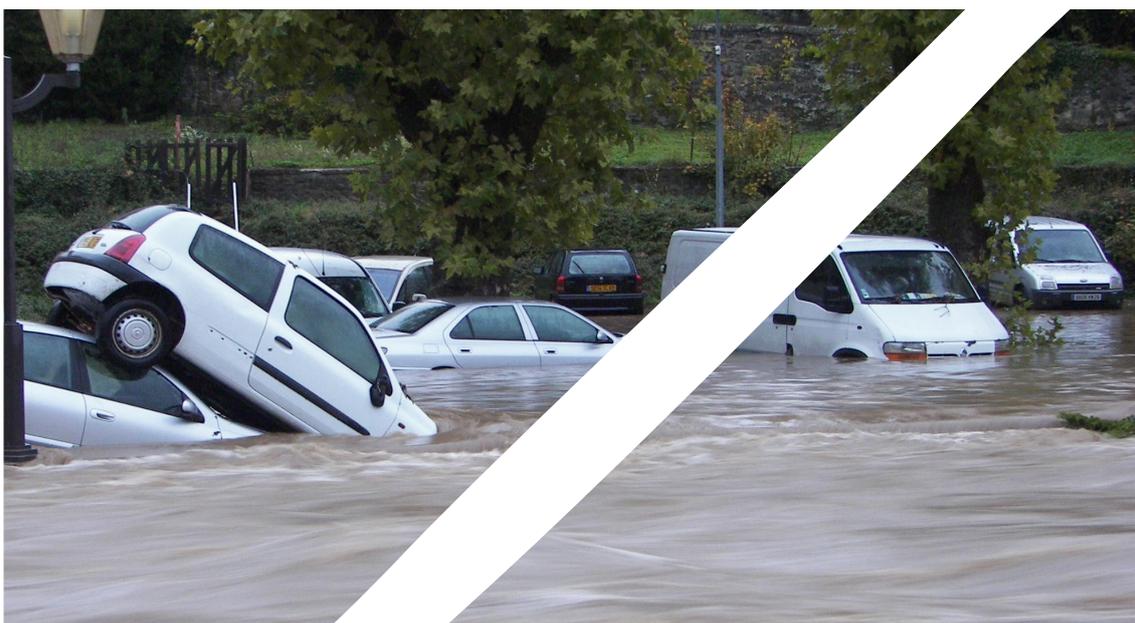
Le PAPI Brévenne-Turdine

Le PAPI Brévenne-Turdine a été officiellement labellisé par la Commission Mixte Inondations le 12 juillet 2012. Le programme est porté par le SYRIBT et court jusqu'à fin 2017.

Ce projet s'articule autour de 6 grands axes d'actions :

- **Axe 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** : surveillance, prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** : alerte et gestion de crise
- **Axe 4** : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- **Axe 5** : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- **Axe 6** : ralentissement des écoulements

Cette répartition d'actions vise à cerner la problématique des inondations de la façon la plus complète possible, et tente de couvrir l'ensemble des problèmes qui y sont associés.







Bilan 2016

2016 a été une année de transition entre la fin du contrat de rivière et un nouveau programme d'actions pour le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine. Le SYRIBT a toutefois poursuivi la mise en œuvre de ses actions.



Les actions

Reconquérir une bonne qualité des eaux
page 16

**Réhabiliter, protéger et mettre en valeur
les milieux aquatiques**
page 17

Mieux gérer les inondations
page 18

Communiquer
page 19

Les réunions

page 20-21

Les marchés

page 22

Le bilan financier

page 23

Les actions

Reconquérir une bonne qualité des eaux

Achat de matériel de désherbage alternatif au chimique

Depuis 6 ans, le SYRIBT propose des actions afin de réduire les pollutions dues aux produits phytosanitaires. A ce jour, la quasi-totalité des communes du bassin versant se sont engagées dans un plan de désherbage et fin 2016, vingt-neuf communes avaient adhéré à la charte régionale d'entretien de espaces publics : objectif zéro pesticide.

Afin de mettre en œuvre les préconisations des plans de désherbage, les communes du bassin versant peuvent bénéficier d'**aides pour l'achat de matériel de désherbage alternatif (entre 40 et 80% (selon matériel) par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et environ 30% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (pour quelques communes du bassin versant))**.

Ainsi, les communes peuvent d'équiper de divers matériels de désherbage alternatif au chimique pour l'entretien de leurs espaces : des binettes électriques pour les petites zones en stabilisé et les massifs de fleurs, des désherbeurs mécaniques pour les grandes zones en stabilisé, des débroussailleuses à tête contre-rotative pour couper l'herbe le long des trottoirs sans projection, ou encore des désherbeurs thermiques...

Par exemple, en 2016, le SYRIBT a porté un dossier collectif pour l'achat de matériel pour 5 communes du bassin versant (St Germain Nuelles, Lozanne, Bully, St Loup et Fleurieux sur l'Arbresle), ou encore, la commune de Ste Foy l'Argentière a acheté diverses binettes pour l'entretien de ses espaces.



Matériel de désherbage : la binette électrique.

Les actions

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

Plan de gestion de la ripisylve et des berges

Durant l'année 2016, les travaux de gestion de la végétation des berges des cours d'eau du bassin versant se sont poursuivis. Ainsi :

- 10 km de cours d'eau ont été parcourus par les équipes des brigades vertes afin de réaliser l'abatage sélectif des arbres morts ou menaçants.
- 16 sites de plantation pour un linéaire de 3 km de berge ont été entretenus par débroussaillage afin de concurrencer la Renouée du Japon.
- 2 techniques végétales ont été réalisées afin de protéger des berges érodées.

Les interventions d'urgence rendues nécessaires par la crue du 22 Novembre 2016 ont sollicité les équipes durant toute la fin d'année.

Les brigades vertes ont ainsi pratiqué 38 semaines d'intervention et 30 jours de tracteur forestier ont été nécessaires en assistance des chantiers d'abatage.

Coût prévisionnel de cette action : 45000 € TTC

Financement :

- Agence de l'Eau RMC 30%
- Région Auvergne Rhône Alpes 30%
- SYRIBT 40%

Gestion des atterrissements

Une opération de curage des atterrissements a également été effectuée sur les bancs graveleux situés dans la Brévenne dans la traversée de l'Arbresle. Ainsi, 900 m³ de sédiments ont été extraits puis réinjectés dans le cours d'eau en aval du secteur sensible au risque d'inondation. Cette opération a pour principal objectif de limiter la colonisation des atterrissements par la végétation pouvant accroître le risque d'inondation.

Le montant de cette opération est de 9 708 €TTC non subventionné

Dérasement du seuil de la Patte

Au cours de l'année 2016, le groupement « Hydrogéotechnique/Ingedia » a poursuivi « l'étude du projet de suppression du seuil de « la Patte ». Cet ouvrage, en travers de la Brévenne, initialement utilisé pour permettre le pompage de l'eau, fait obstacle à la circulation des poissons et des sédiments.

L'instruction réglementaire des dossiers devrait permettre d'envisager des travaux à l'été 2017. Ces travaux seront financés par la société Lafarge, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la Fédération de Pêche.

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine a assuré le financement des études avec le concours de l'Agence de l'eau pour un montant prévisionnel de 65 780 € TTC. L'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse devrait s'élever à 44000 €.

Suppression du seuil des Grenadières

Cet ancien ouvrage de prise d'eau (alimentation d'un moulin) n'a actuellement plus d'usage. Situé sur la Brévenne entre la confluence Brévenne/Turdine et Azergues/Brévenne, cet ouvrage représente le premier obstacle infranchissable à la faune piscicole du bassin versant.

Au cours de l'été 2016, le bureau d'étude BIOTEC a été missionné pour assurer les phases de conception et de suivi de chantier pour un montant de 43 000 €HT. Les échéances fixées au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre doivent permettre une réalisation des travaux à l'été 2018.





Les actions

Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau

Construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur la Turdine à Saint-Romain-de-Popey

Les travaux de construction d'un barrage écrêteur, capable de contenir la crue trentennale de la Turdine, ont démarré en août 2016, pour une durée d'un an environ. Le marché a été attribué à l'entreprise Vinci Construction Terrassement. Il se déroule près de la zone d'activités de la Poste des Arnas à Saint-Romain-de-Popey.

L'ouvrage, constitué d'une part d'un remblais en terre et d'autre part d'un pertuis bétonné, qui servira à réguler le débit de la rivière, barrera à terme la vallée de la Turdine sur une largeur de 200 mètres environ. Il fera 8 mètres de haut et sera capable de stocker 500 000 à 800 000 m³ d'eau.

Ses flancs seront enherbés et son pied planté d'arbres et arbustes, il devrait donc s'intégrer dans le paysage local, constitué de prairies de pâture.

Le SYRIBT en sera propriétaire et responsable.

Montant prévisionnel de l'opération : 2,8 millions d'euros

Participations financières :

- Etat	50%
- Région auRA	15%
- Département 69	15%
- SYRIBT	20%

Les actions

Communiquer

Animations pédagogiques sur le bassin versant Brévenne-Turdine

45 demi-journées d'animations sont proposées annuellement aux écoles primaires du bassin versant. Pour l'année scolaire 2016-2017, ce sont 8 écoles, soit 24 classes qui ont bénéficié d'interventions en classe ou sur le terrain sur des thèmes comme le cycle de l'eau domestique, la chaîne alimentaire, la découverte d'un site, etc.

Subventions : 50% Agence de l'Eau.



Crédit photo: Naturama ©



Les réunions

Comité syndical

Comité du 9 février 2016

- Débat d'orientation budgétaire 2016
- Lancement du marché de travaux pour la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique et d'une passerelle sur la Turdine et demande de subventions
- Lancement du marché de restauration écologique sur la Turdine et la Brévenne et demande de subventions
- Lancement du marché de travaux de dérasement du seuil Sapéon sur la Turdine à l'Arbresle et demande de subventions

Comité du 22 mars 2016

- Approbation du compte administratif 2015
- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat 2015
- Vote du Budget primitif 2016
- Détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle – entretiens professionnels
- Demande d'engagement par le Centre de Gestion du Rhône, pour le compte du SYRIBT, d'une procédure de consultation « contrat groupe d'assurance »
- Approbation et mise à l'enquête de la servitude de surinondation liée à la mise en œuvre des ouvrages de ralentissement dynamique sur la Turdine
- Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de l'Arbresle, Savigny et Saint-Romain-de-Popey – Projet de construction des ouvrages de ralen-

tissement dynamique sur la Turdine

- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de dérasement du seuil des gradinières sur la Brévenne – demande de subventions pour cette opération

Comité du 3 mai 2016

- Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de L'Arbresle, Saint-Romain-de-Popey et Savigny

Comité du 5 juillet 2016

- Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire
- Approbation rapport activités 2015

Comité du 17 octobre 2016

- Signature d'une convention avec la société Lafarge Granulats pour les travaux de dérasement du seuil des carrières de « la Patte »
- Adhésion au contrat groupe « assurance contre les risques statutaires » du Centre de Gestion du Rhône
- Prêt relais court terme à taux fixe pour les travaux de construction du barrage écrêteur de crue et de restauration écologique sur la Brévenne et la Turdine
- Attribution de subventions d'équipement (travaux aménagement du seuil de la Rochette, étude d'opportunité du Torrenchin et travaux de gestion des attérissements
- Décision modificative : amortissement de matériel informatique - décision modificative n°2-2016

Bureau

Bureau du 12 janvier 2016

- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour les postes de chargée de mission, technicien de rivière et technicienne phytosanitaires pour l'année 2016.
- Demande d'aide à la DDT du Rhône pour le poste de chargée de mission PAPI, financé par l'Etat.
- Avis du SYRIBT sur le projet d'aménagement de la confluence porté par la mairie de l'Arbresle
- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le plan de gestion de la ripisylve
- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse dans le cadre de l'appel à projets « GEMAPI », pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la traversée de la Giraudière (seuil + expansion des crues au droit du centre d'apprentissage + stade).
- Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du seuil aval sur le Torranchin dans Pontcharra et pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du seuil de la RD7 et de la confluence Brévenne-Trésoncle dans Sain-Bel.
- Maintenance du système d'alerte

Bureau du 11 avril 2016

- Marché à bons de commande travaux forestiers : choix du prestataire
- Proposition d'animations pédagogique dès septembre 2016

Bureau du 3 mai 2016

- Marché de maîtrise d'œuvre « dérasement du seuil des Grenadières » choix du titulaire du marché
- Choix du prestataire topographique pour la ZA Tarare Ouest
- Marché public « étude d'impact pour le plan de gestion des atterrissements 2017-2021 » choix du titulaire du marché
- Choix du coordonnateur SPS « construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique de Saint Romain de Popey

- Marché « étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur le Torranchin et la Turdine » choix du Titulaire du marché

Bureau du 31 mai 2016

- Demande de subvention pour l'achat de matériel de désherbage pour 7 communes du Bassin versant Brévenne-Turdine

Bureau du 9 juin 2016

- Demande de subvention pour les animations scolaire 2016-2017
- Demande de subvention pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du Torranchin aval
- Demande de subvention pour les travaux sur le seuil des carrières de la Patte

Bureau du 27 juillet 2016

- Acquisition foncière parcelles Commune de l'Arbresle

Bureau du 5 septembre 2016

- Recours à un agent non-titulaire pour le remplacement d'un agent en congé de maternité

Bureau du 10 octobre 2016

- Analyse des offres pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement du seuil de la RD7 et la confluence du Trésoncle dans Sain-Bel
- Préparation de notre futur PAPI / analyse du cahier des charges « PAPI 3 »

Bureau du 21 novembre 2016

- Marchés d'infogérance et d'achat de matériel informatique portés par la CCPA (groupement de commande)
- Remplacement de la station de mesures du Cosne suite à sa vandalisation

Bureau du 20 décembre 2016

- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et de la DDT pour les postes de Chargés de mission et de Techniciens ;
- Demande de subvention pour l'étude de faisabilité sur l'aménagement du seuil de la RD7 et de la confluence Brévenne-Trésoncle dans Sain-Bel

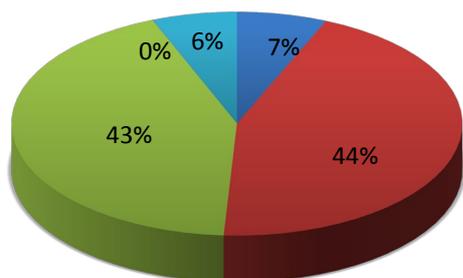


Les marchés

N°du marché	Mode de passation	Intitulé	Prestataire(s)	Montant du marché HT
01-2016	BCC	Travaux forestiers en Rivières	Titulaire : DUBUIS SERVICES Sous-Traitants : AZEVEDO Manuel & SARL VIGNON-RAMPON	Maxi : 29 700€/an Reconductible 2 fois
02-2016	MAPA	Maitrise d'œuvre dérasement du seuil des Grenadières	Titulaire : BIOTEC Sous-Traitants : SARL ECOLOGIA Conseil	42 975 €
03-2016	MAPA	Construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique sur la Turdine – Commune de Saint Romain de Popey	Titulaire : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT Sous-Traitants : les entreprises BOTTE - VALLORGE - CHADIER - ROCHE GRANULAT - WSP	2 218 770,91 €
04-2016	MAPA	Travaux de dérasement du seuil Sapéon et renforcement des berges en amont, sur le territoire de l'Arbresle	Titulaire : SARL PERRET Sous-Traitants : les entreprises CROUZET Fils - GREENSTYLE	792 839,33 €
05-2016	AC	Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur le Torrenchin et la Turdine	Titulaire : ISL Ingénierie Sous-Traitants : ANTEMYS	Mini : 30000 € Maxi : 60 000 €
06-2016	AC	Elaboration de document de communication	IBUC Graphisme	Maxi : 70 000 €
07-2016	MAPA	Restauration écologique de 2 sites sur le bassin versant Brévenne-Turdine	Mandataire : VINCI CONSTRUCTION Co-traitant : TCHASSAGNE	314 079,34 €
08-2016	MAPA	Animations pédagogiques sur le bassin versant Brévenne-Turdine	FRAPNA	10 125,00 €/an Durée 3 ans
09-6	MAPA	Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de remplacement du « Gué du Calois » sur la Brévenne	NOX INGENIERIE	50 265,00 €
09-2016	MAPA	Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de remplacement du « Gué du Calois » sur la Brévenne	NOX INGENIERIE	50 265,00 €
10-2016	AC	Etude de faisabilité pour l'aménagement du seuil de la RD7 et de la confluence Bévenne-Turdine	Titulaire : NOX INGENIERIE Sous-Traitants : HYDROGEOTECHNIQUE	Maxi : 60 000 €
11-2016	MAPA	Etude de faisabilité pour la restauration de la Brévenne dans la traversée de la Giraudière	EGIS EAU SAS	24 450 €
<p>MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée AOO : Appel d'Offres Ouvert BCC : Marchés à Bons de Commande AC : Accord Cadre</p>				

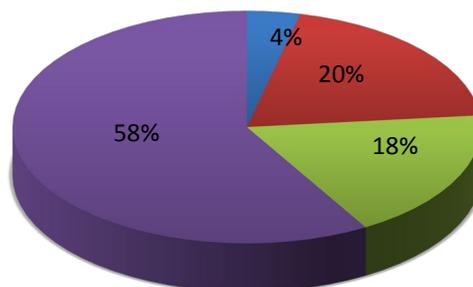
Le bilan financier

**Dépenses
de fonctionnement 2016**



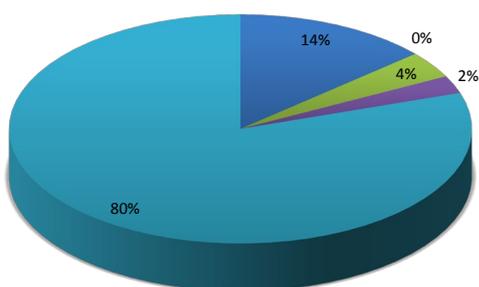
- opérations d'ordre de transfert entre section
- charges à caractère général
- charges de personnel
- charges exceptionnelles et financières
- autres charges de gestion courante

**Recettes
de fonctionnement 2016**



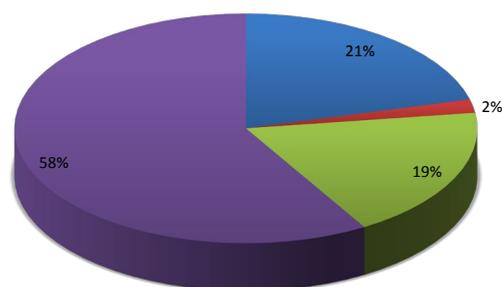
- produits exceptionnels et d'ordre
- subventions et remb. sur salaires
- subventions sur actions
- participations structures adhérentes

**Dépenses
d'investissement 2016**



- opération ordre de transfert entre section
- + ou - value sur cession
- immobilisations corporelles et incorporelles
- compte de tiers travaux
- immobilisation en cours (travaux)

**Recettes
d'investissement 2016**



- opération ordre sections
- dotations fonds divers et réserves (fctva...)
- emprunt
- subventions sur actions contrat rivière



**Syndicat de Rivières
Brévenne-Turdine**

117, rue Passemard
69210 L'Arbresle

Tél. : 04 37 49 70 85
Site internet : www.syribt.fr



Communauté de Communes
Beujolois Pierres Dorées



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT